



**Préavis No 02/2023 au Conseil communal**

***Déplacement du poste de transformation « Malavaux »***

**Rapport de la Commission Technique**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ont participé le **27 mars 2023** à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil communal	Mme Sandra Gillard, Présidente
Municipalité	Mme Nathalie Greiner, Syndique M. Philippe Michelet
Chef de service des infrastructures et ingénieur communal	M. Andrea Da Campo
Commission technique	M. Cyril Stuber Mme Laure Breduillieard M. Serge Juillerat

## Préambule

Le présent préavis concerne le remplacement du poste de transformation de « Malavaux » en raison de la forte puissance électrique nécessaire au nouveau quartier « En Arnier III », du vieillissement du poste « Malavaux » qui est le plus proche et du fait qu'il n'est plus adapté à la consommation actuelle et future.

La municipalité propose donc de le remplacer par un nouveau transformateur plus puissant, implanté sur le site des futures constructions ainsi que l'extension du réseau.

## Analyse

L'ensemble des documents mis à notre disposition nous a permis de vérifier le bien-fondé technique de ce préavis, celui-ci se reposant principalement sur l'étude effectuée par

l'entreprise Duvoisin-Groux SA ainsi que sur la confirmation par Swiss Roc des puissances requises.

Le préavis prend en compte les besoins liés au nouveau quartier « En Arnier III » et permettra d'améliorer la stabilité du réseau desservi par la station actuelle.

Le choix de la puissance du transformateur a été fait avec prudence et permettra de s'adapter aux potentiels besoins de la commune.

Le préavis prévoit aussi la mise en place d'un transformateur temporaire pour la durée des travaux.

La municipalité profite de ces travaux pour intégrer l'infrastructure électrique nécessaire à la pose future de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux. Nous saluons cette anticipation.

## Commentaires de la CT

La commission s'est concentrée sur les aspects techniques du présent préavis et ne se prononce pas sur les engagements financiers qui y sont liés.

La municipalité a répondu de manière claire à toutes nos questions et nous la remercions.

## Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission technique unanime se rallie aux conclusions du préavis 02/2023 et vous propose de les accepter sans modification.

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 14 avril 2023.

### La Commission Technique (CT) :

Nom et prénom	Signature
Stuber Cyril (rapporteur)	
Breduillieard Laure	
Juillerat Serge	